

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DROITS HUMAINS



2021



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

LES SUJETS "SAILLANTS" DE DROITS HUMAINS POUR BNP PARIBAS

1



LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DROITS HUMAINS, OUTILS DE CRIBLAGE ET DE COUVERTURE DES RISQUES DE BNP PARIBAS

2



p.7 S'appliquant aux collaborateurs
de BNP Paribas

p.9 S'appliquant aux fournisseurs et
tierces parties de BNP Paribas

p.10 S'appliquant aux clients particuliers
de BNP Paribas

p.11 S'appliquant aux activités des clients
corporate de BNP Paribas

p.13 S'appliquant aux activités de gestion
d'actifs de BNP Paribas

p.15 ANNEXES

INTRODUCTION

BNP Paribas applique les normes internationalement reconnues en matière de droits humains. La Banque s'assure que ces droits soient respectés dans l'ensemble de ses activités, dans l'ensemble de ses pays d'opération et dans l'ensemble des relations qu'elle entretient avec ses collaborateurs, sa chaîne d'approvisionnement, ses clients et les communautés locales, dans les pays dans lesquels elle est présente. BNP Paribas adhère aux *Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme*, en adéquation avec le cadre de référence « Protéger ; Respecter ; Réparer ».

La Banque reconnaît sa propre responsabilité en qualité d'employeur, de fournisseur de services financiers et de client. Son objectif est de s'assurer de n'être en aucune circonstance impliquée dans des violations de droits humains, que ce soit directement ou indirectement. Par ailleurs, pour prouver son engagement et sa détermination, BNP Paribas a décidé de suivre les recommandations formulées dans le cadre de *reporting* conforme aux Principes Directeurs des Nations Unies institué en 2015.

En 2012, la Direction Générale du Groupe a signé la *Déclaration relative aux Droits de l'Homme* engageant la Banque à veiller au respect des droits humains dans ses sphères d'influence, qui comprennent ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les communautés locales. En plus de cet engagement pris au plus haut niveau de gouvernance, BNP Paribas a établi des actions et procédures liées aux droits humains à travers la mise en place de deux politiques globales abordant cette thématique (le *Code de Conduite* et l'*Accord Droits Fondamentaux et Socle Social Mondial* signé avec UNI Global Union en 2018), des procédures spécifiques et lignes directrices s'appliquant aux

opérations de BNP Paribas (la *Charte des relations commerciales responsables de BNP Paribas*, les *politiques de financement et d'investissement*, les listes d'exclusion et de surveillance de clients, la *Charte Achats Responsables* pour les fournisseurs, le respect des *Principes de l'Equateur* pour les populations locales...), l'implication de son réseau interne de référents RSE et d'experts en développement durable et la volonté de s'engager dans des échanges productifs avec les parties prenantes et la société civile sur cette question.

RENFORCER LA CONFORMITÉ DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS (*MODERN SLAVERY ACTS*, LOI FRANÇAISE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES MULTINATIONALES) : UNE AMÉLIORATION CONTINUE POUR BNP PARIBAS

Les législations locales se renforcent, avec pour illustration le *Modern Slavery Act* (2015) au Royaume-Uni et la *Loi sur le Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre* en France, adoptée le 21 Février 2017. L'année 2019 a vu l'entrée en vigueur du *Modern Slavery Act* australien et de la *Loi sur la diligence raisonnable en matière de travail des enfants* aux Pays-Bas. En 2021, l'Allemagne a adopté sa loi sur les chaînes d'approvisionnement (*Lieferkettengesetz*).

D'autres pays sont actuellement en train d'élaborer et d'adopter des réglementations similaires, rendant la question des droits humains de plus en plus matérielle pour les entreprises, dont la responsabilité juridique se trouve de plus en plus engagée.

Depuis 2010, BNP Paribas a mis en place et a amélioré régulièrement plusieurs processus de gestion de

ses risques ESG. C'est la raison pour laquelle, pour BNP Paribas, la Loi française sur le devoir de vigilance et d'autres de même nature, constituent une nouvelle étape mais non une nouvelle approche.

C'est une amélioration constante qui permet à BNP Paribas de renforcer ses méthodes et d'assurer particulièrement leur application à l'échelle du Groupe et leur robustesse (par exemple documenter chaque action réalisée dans le cadre de la méthode de gestion des risques ESG est à améliorer, en tant que processus).

Dans le cadre de cette loi, BNP Paribas a renforcé sa cartographie des risques et ses processus en cas de nécessité, au cours de ces 4 dernières années.

LES OUTILS DE REPORTING ET D'INFORMATION DU GROUPE

BNP Paribas applique les normes internationalement reconnues en matière de droits humains. Le Groupe a ainsi effectué des efforts significatifs depuis 2016 pour suivre les recommandations du *cadre de reporting conforme aux Principes Directeurs des Nations Unies* institué en 2015 : voir le *reporting* de BNP Paribas sur les droits humains situé dans les *Documents d'Enregistrement Universel du Groupe* (Chapitre 7, Engagement 8, « La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits humains »). De plus, le *reporting* de BNP Paribas sur les droits humains est aligné avec les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

La Banque s'assure que ces droits sont respectés dans toutes ses activités, dans tous les pays dans lesquels elle opère et dans ses relations avec ses employés, sa chaîne d'approvisionnement et ses clients. Elle a déployé des outils de criblage spécifiques à chaque partie prenante dans cette optique.

A close-up photograph of a person's hands holding a small green plant with soil. The hands are dark-skinned and are positioned to support the plant from below. The plant has several green leaves and a dense mass of soil at its base. The background is blurred, showing more of the plant and the person's arm.

1

LES SUJETS « SAILLANTS » DE DROITS HUMAINS POUR BNP PARIBAS

LES SUJETS « SAILLANTS » DE DROITS HUMAINS POUR BNP PARIBAS

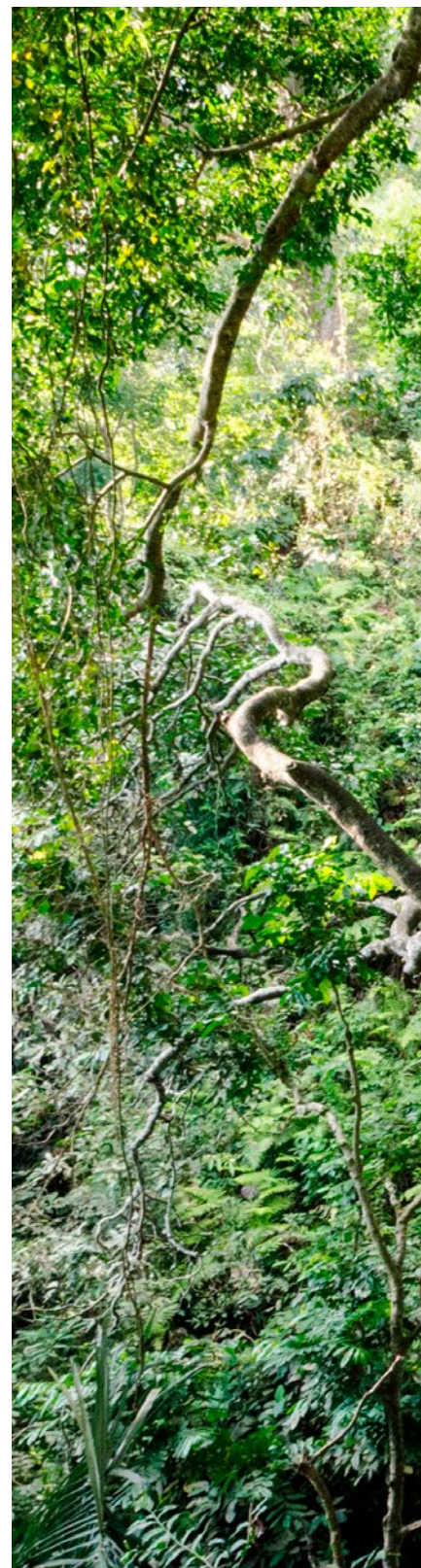
Le Groupe focalise son action sur les sujets les plus saillants pour les banques et institutions financières. Selon le cadre de *reporting* conforme aux Principes Directeurs des Nations Unies, les sujets saillants sont ceux qui comportent le plus de risques en lien avec les activités de l'entreprise ou ses relations commerciales. BNP Paribas a identifié quatre risques saillants :

	RISQUES SAILLANTS
OPÉRATIONS BANCAIRES & FINANCIÈRES	1. Non-discrimination dans l'accès aux services financiers 2. Droit à la vie privée (protection des données personnelles des clients)
OPÉRATIONS FINANCIÈRES & INVESTISSEMENTS	3. Droits des travailleurs 4. Droits des communautés locales

Ces sujets sont identifiés à travers une combinaison de différentes sources :

- Une procédure interne a été appliquée pour identifier tous les risques directement liés aux droits humains (employés, clients particuliers et fournisseurs), de même que les risques indirectement liés au portefeuille de crédits du Groupe ;
- La Banque a participé à plusieurs groupes de travail (Groupe de Thun, Entreprises pour les Droits de l'Homme, le *Club Advanced* et le Club Droits Humains du Global Compact France, le Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, etc.) et a pris en compte les opinions de ses parties prenantes¹. BNP Paribas collecte par ailleurs les informations liées aux problématiques émergentes et aux risques relatifs aux droits humains au moyen de veilles thématiques mensuelles, qui sont partagées à un réseau de plus de 70 correspondants internes².

Veuillez lire aussi notre Plan de Vigilance ([Document d'Enregistrement Universel 2020](#) de la page 615 à 618).





2

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DROITS HUMAINS, OUTILS DE CRIBLAGE ET DE COUVERTURE DES RISQUES DE BNP PARIBAS

2.1

S'APPLIQUANT AUX COLLABORATEURS DE BNP PARIBAS

Le Groupe veut favoriser un environnement de travail stimulant au sein duquel chaque personne est traitée de manière équitable. En particulier, le Groupe met l'accent sur le respect, la nécessité d'appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, et le rejet de toute forme de discrimination. Le Groupe veille aussi à la sûreté et la sécurité des personnes sur leur lieu de travail.

Lors de la mise en œuvre de son plan de vigilance, BNP Paribas s'est assuré de la couverture adéquate de l'ensemble des risques saillants ainsi que de leur formalisation dans les politiques RH Groupe préexistantes.

La politique de diversité et d'inclusion ainsi que les principes de rémunération du Groupe réaffirment le principe de non-discrimination dans le recrutement et l'évolution des parcours professionnels des salariés jusqu'au plus haut niveau du Groupe. Ces politiques sont appuyées par le plan de contrôle RH Groupe ainsi que par une procédure d'alerte spécifique sur les enjeux de

discrimination via des « référents Discrimination », qui peuvent être saisis, dans les pays l'ayant déployée, par tout collaborateur s'estimant victime de discrimination.

- BNP Paribas a signé les 10 Principes de la Charte de l'Organisation Internationale du Travail sur le handicap, destinée à favoriser l'emploi et les conditions de travail des personnes en situation de handicap. Au travers de l'Accord monde (signé en septembre 2018 avec UNI Global Union), chaque entité du Groupe s'engage à mettre en place au moins

l'un des 10 engagements de la charte précitée.

- Dans le cadre du programme *HeForShe* des Nations Unies, BNP Paribas s'engage notamment à accroître la mixité des métiers, en commençant par mieux équilibrer la proportion des genres dans deux domaines avec une forte dominante féminine (Ressources Humaines) et masculine (Global Markets).
- BNP Paribas soutient également les Standards de Conduite LGBTI des Nations Unies, dévoilés en septembre 2017 dans le but de lutter contre la discrimination envers les personnes LGBTI au travail.

La mise à jour du Code de conduite en 2016 renforce l'engagement du Groupe contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. En complément, la Direction des Ressources Humaines Groupe a établi en 2018 une procédure interne sur le traitement des signalements de harcèlement. L'Accord monde rappelle son déploiement dans toutes les entités du Groupe, ainsi que des mesures d'accompagnement des victimes.

La Charte sociale européenne dont est issu l'accord européen sur la prévention du stress au travail appliqué depuis 2017, les programmes liés à la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail, l'engagement sur la maternité/paternité, la Charte de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle en France, les nouveaux modes de travail contribuent à un meilleur équilibre des rythmes de travail.

En 2018, BNP Paribas a également mis





à jour sa politique de protection des données personnelles RH pour appliquer les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et mène des actions de sensibilisation des collaborateurs dans les territoires où s'applique le RGPD.

Les programmes de prévention des risques professionnels et les politiques de santé/sécurité au travail sont adaptés aux spécificités des différents métiers du Groupe. Se référer au *Document d'Enregistrement Universel 2020*, « *Good place to work* » et gestion responsable de l'emploi, Engagement 5, p. 573-581.

Les politiques et actions déjà engagées par les Ressources Humaines vont continuer à être déployées et suivies dans le temps.

ACCORD SUR LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA MISE EN PLACE D'UN SOCLE SOCIAL MONDIAL :

2018 a marqué un tournant décisif dans la stratégie de responsabilité sociale du Groupe avec la signature d'un accord mondial avec UNI Global Union, Fédération syndicale internationale du secteur des services. Cet accord sur les droits fondamentaux au travail et la mise en place d'un socle social (l'Accord monde) porte sur sept thématiques³ qui contribuent à améliorer la qualité de vie

et les conditions de travail des collaborateurs et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive.

Les engagements concrets et ambitieux actés dans cet accord devront être appliqués à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de manière progressive, dès 2019 pour certaines mesures et au plus tard en 2021 pour d'autres – période indispensable aux filiales pour adapter leurs politiques et mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les progrès sociaux qui en résultent dans certaines régions.

En 2020, la mise en œuvre de l'Accord monde s'est poursuivie, contribuant à consolider les droits fondamentaux

au travail et à établir un socle social commun pour les collaborateurs dans les 68 pays d'activité du Groupe.

SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (CONFORMÉMENT AUX MODERN SLAVERY ACTS DU ROYAUME-UNI ET DE L'AUSTRALIE) :

Les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains ont été jugés faibles dans les opérations du Groupe, aucune étude publique n'ayant, a priori, considéré le secteur bancaire et ses employés, la plupart étant des professionnels hautement qualifiés, comme étant particulièrement exposés à des pratiques de ce type.



2.2

S'APPLIQUANT AUX FOURNISSEURS ET TIERCES PARTIES DE BNP PARIBAS

2.2.1. FOURNISSEURS – UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES RISQUES, MISE EN ŒUVRE PAR LA FONCTION ACHATS GROUPE

Trois banques françaises (dont BNP Paribas) et une agence française de certification (AFNOR) ont travaillé en 2018 sur un outil de cartographie des risques, conçu pour mieux identifier et gérer les risques ESG propres à chaque famille d'achats.

Cet outil couvre une centaine de catégories de biens et services et permet une analyse de risques basée sur 13⁴ enjeux ou problématiques ESG (dans les dimensions éthique, environnementale, des conditions de travail et des droits humains).

Le risque est noté sur quatre niveaux et est déterminé en fonction de la gravité et de la probabilité d'occurrence. L'outil fournit également une analyse des risques pays, couvrant 170 pays sur les 13 risques ESG identifiés.

Cela permet d'identifier le risque sur une catégorie en termes absolus ou en fonction du pays d'approvisionnement. L'outil a été développé en versions française et anglaise.

En plus de ce travail de cartographie de ses risques, BNP Paribas attend de tous ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter sa *Charte Achats Responsables*, élaborée conjointement avec trois autres banques françaises, et mise à disposition des équipes Achats. Cette Charte Groupe complète les chartes existantes adaptées aux spécificités locales.

Cette Charte couvre à la fois les engagements des signataires vis-à-vis de leurs fournisseurs et les engagements attendus des fournisseurs en matière d'éthique, de droits humains, de respect de l'environnement et de progrès continus, y compris vis-à-vis de leurs sous-traitants. Depuis sa publication en 2018, plus de 2.200 chartes fournisseurs ont été signées (900 rien qu'en 2020).

BNP Paribas intègre les questions relatives aux enjeux extra-financiers dans ses appels d'offres, en accord avec sa Charte Achats

Responsables. En 2020, 2.301 évaluations ESG de fournisseurs ont été réalisées par les équipes Achats du Groupe, lors d'appels d'offres.

En parallèle, le *Group Strategic Sourcing*, l'équipe centrale de la filière Achats, poursuit ses travaux pour améliorer l'évaluation des risques des fournisseurs, à travers la mise en place de questionnaires spécifiques pour les catégories à haut risque ESG, dans le cadre d'appels d'offres.

Par ailleurs, les équipes Achats reçoivent une formation obligatoire sur les droits humains en entreprise (accessible à tous les collaborateurs de BNP Paribas). A fin 2020, 89 % des collaborateurs éligibles de *Group Strategic Sourcing* ont suivi le *e-learning* dédié.

En France, BNP Paribas est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables promue par la Médiation des Entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances, qui propose notamment le recours à un médiateur interne indépendant.

2.2.2. THIRD PARTY RISK MANAGEMENT (TPRM) – UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE, DÉVELOPPÉE PAR LA FONCTION RISK

La Fonction RISK poursuit son effort global de renforcement de la gestion des risques tiers (TPRM). BNP Paribas a publié une politique, procédure et un plan de contrôle *ad hoc* en 2020 conformément aux nouvelles directives de l'Autorité Bancaire Européenne en matière d'externalisation. Ce cadre TPRM est mis en œuvre dans l'ensemble du Groupe.

Chaque bénéficiaire tient à jour un registre contenant des informations sur tous les accords d'externalisation, qu'ils soient en cours ou résiliés pour une période appropriée compte tenu de la législation locale, conformément

aux directives de RISK et des exigences locales.

Un outil Groupe a été développé et est en phase de collecte. Il permettra de gérer les registres du dispositif, ce qui permettra notamment de suivre et d'atténuer le risque de concentration et les interdépendances économiques,

et d'harmoniser la fréquence et le contenu du *reporting* des risques d'externalisation fera l'objet d'une revue formelle au niveau approprié. Le registre indique entre autres si la relation commerciale est à haut risque ou non et si une clause de preuve de résolution a été établie.



2.3

S'APPLIQUANT AUX CLIENTS PARTICULIERS DE BNP PARIBAS

BNP Paribas a identifié deux risques saillants relatifs aux droits humains auxquels ses clients particuliers peuvent être exposés :

- La discrimination dans l'accès aux services financiers ;
- Les violations au droit à la vie privée

Le Groupe considère qu'un développement économique durable favorise un accès plus étendu aux droits fondamentaux. Pour cette raison, nous avons facilité l'accès de nos produits et

services pour des clients en situation particulière (par exemple les clients en contrat de travail à durée déterminée, ceux qui présentent un risque accru de problèmes de santé (assurance)) de même que pour les clients dans les marchés émergents (notamment le déploiement de la microfinance)⁵. Similairement, des mesures spécifiques ont été prises pour les clients en difficulté en raison de leur situation financière ou de leur handicap, en l'occurrence le développement de produits non-discriminants, l'accessibilité aux

agences pour les personnes handicapées, etc.

Par ailleurs, l'ambition de BNP Paribas d'être un exemple en matière de **protection des données personnelles des clients** a été traduite par une politique Groupe portant sur la protection des données personnelles, en parallèle du déploiement de programmes spécifiques d'*e-learning*⁶.



2.4

S'APPLIQUANT AUX ACTIVITÉS DES CLIENTS *CORPORATE* DE BNP PARIBAS

Avant l'entrée en vigueur de la Loi française sur le Devoir de vigilance (2017), BNP Paribas a mis en place des outils spécifiques et des évaluations relatives aux risques droits humains liés à ses clients *corporate*. Par exemple, en 2015, BNP Paribas a lancé le projet HRRA (*Human Rights Risk Assessment*), qui avait pour but d'identifier les risques en lien avec les droits humains par secteur et par pays. Au rang des leçons tirées de la mise en œuvre du projet (remplacé depuis par la gestion du Plan de Vigilance de BNP Paribas, en application de la loi éponyme) figure le fait que les risques liés aux droits humains sont répandus et transversaux, bien que certains secteurs soient particulièrement à risque. C'est la raison pour laquelle en 2016 et 2017, le Groupe a entamé un programme de renforcement et de mise à jour de ses critères « droits humains » dans son processus de gestion des risques. A ce jour, la mise à jour se poursuit, dans l'optique de refléter l'évolution du paysage juridique (*Modern Slavery Acts* britannique et australien, Loi française sur le Devoir de Vigilance) et de se perfectionner dans une démarche d'amélioration continue.

Cela a conduit à l'identification de secteurs à risque sévère (par exemple en matière de santé et la sécurité et de problématiques environnementales, en plus des problèmes liés aux droits humains) et à haut risque parmi ceux financés par le Groupe. Ils ont été pris en compte lors de la révision des processus dans le cadre de la Loi sur le devoir de vigilance, notamment à travers de politiques additionnelles et une analyse des procédures en œuvre depuis 2018 (voir plus bas).

En cohérence avec ses engagements RSE, le Groupe a intégré dans sa démarche de vigilance les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, et en particulier les enjeux suivants :

- enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales : le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains, le non-respect des droits des communautés locales, la liberté d'association et de négociation collective, la liberté d'exercice du droit de grève, les discriminations, le harcèlement, les modes de rémunérations non équitables, les heures de travail excessives ;
- enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes : santé et sécurité au travail et des consommateurs ;

- enjeux environnementaux : risques climatiques, pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution des sols, rareté et épuisement des matières premières, rareté de l'eau, érosion et épuisement des sols, gestion des déchets, émissions de gaz à effet de serre, dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

CARTOGRAPHIE DE RISQUES AUXQUELS LES CLIENTS SONT EXPOSÉS COUVRANT TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ET TOUS LES PAYS DANS LESQUELS ILS SONT SITUÉS

Afin de s'assurer que le dispositif existant est adapté aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance, BNP Paribas dispose de cartographies des risques portés par ses clients qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activité et l'ensemble des pays d'opération des entités légales clientes :

- pour chaque secteur d'activité, les risques saillants en liens aux droits humains et les libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement ont été définis selon une méthodologie de notation du niveau de gravité et d'occurrence de chaque risque, laquelle s'inspire du cadre de référence de

reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies. Le niveau de risque inhérent à chaque secteur d'activité a ensuite été déterminé en fonction de la présence des risques saillants ;

- un niveau de risque environnemental et social a été défini pour chaque pays d'implantation du Groupe sur la base de sources de référence provenant d'organisations internationales et d'ONG reconnues, telles que : l'Organisation Internationale du Travail, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Human Rights Watch, Transparency International, et le World Resources Institute.
- les niveaux de risque inhérents aux secteurs d'activité et aux pays d'implantation ont ensuite été combinés pour considérer les entités légales clientes ayant risque environnemental et social élevé.

Suite à cet exercice de cartographie, et selon le niveau d'exposition aux risques des entités légales clientes du Groupe, des mesures de vigilance approfondies ont été décidées par les métiers et fonctions concernés, et validées par le Comité Groupe de Supervision et de Contrôle (GSCC) telles que des nouveaux questionnaires sectoriels permettant des diligences raisonnables approfondies, dans le but de renforcer les processus déjà existants.

En plus de ces éléments, à la fin de 2018, le Groupe a publié sa *Charte des relations commerciales responsables*, réaffirmant ainsi ses intentions de s'engager avec des clients dont les pratiques commerciales témoignent d'un haut niveau de gouvernance et de responsabilité vis-à-vis du respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et sécurité humaine et de l'environnement.

Conformément à son système de gestion des risques ESG, BNP Paribas prend en compte des critères ESG dans ses processus de décision :

- ces critères sont intégrés dans le *Know Your Client* (KYC) et dans 22 politiques spécifiques de crédit et de notation ;
- dans des questionnaires permettant une analyse approfondie des entreprises actives dans des pays et secteurs identifiés comme sensibles en termes de droits humains et de respect de l'environnement. Ces grilles viennent compléter le dispositif

de gestion des risques ESG au sein de la Banque (notamment les politiques sectorielles, *CSR screening* et les politiques spécifiques de crédit).

- enfin, le déploiement d'un plan d'action ESG (voir chapitre 2.4 Contrôle interne – Risque et contrôle permanent dans le *Document d'Enregistrement Universel 2020*) permet une intégration encore plus approfondie des enjeux extra-financiers dans tous nos produits et services.

De plus, tout au long de l'année 2020, BNP Paribas a accentué ses actions de formation aux dispositifs de gestion des risques ESG à destination des métiers de financement et fonctions de contrôle (RISK, Conformité). En complément des modules d'*e-learning* sur les politiques sectorielles disponibles en 8 langues, 12 sessions digitales ont été organisées afin de renforcer la compréhension des risques ESG et des outils de gestion associés. 668 personnes issues notamment des équipes de commerciaux et de RISK

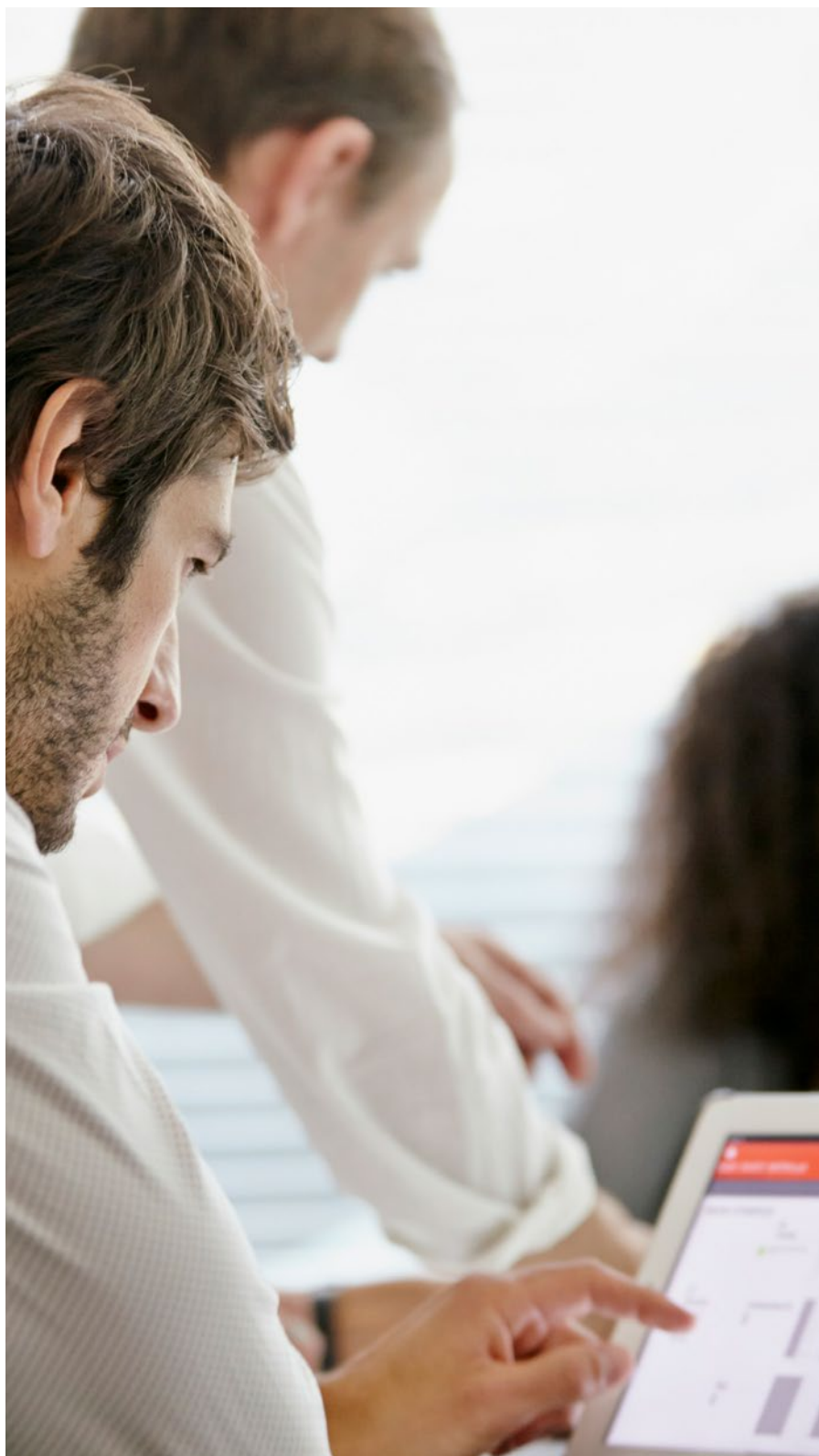
ont ainsi été formées lors de sessions animées ou co-animées par la fonction RSE Groupe. Depuis 2012, plus de 35 000 collaborateurs ont suivi les *e-learning* sur les politiques sectorielles.

Enfin, BNP Paribas a renforcé son dispositif ESG en déployant en 2020 un programme pluriannuel (l'*ESG Action Plan*) sous la coresponsabilité du Responsable de l'Engagement d'entreprise et du Responsable de RISK. Ce programme vise en particulier à systématiser l'analyse ESG dans le processus de crédit, afin d'identifier les entreprises dont la faiblesse en matière de performance ou de gestion des risques liés aux facteurs ESG pourrait se traduire en risques de crédit, d'investissement, de réputation, et en impacts environnementaux et sociaux négatifs. Les questions posées et leurs pondérations dans l'évaluation seront adaptées aux enjeux de chaque secteur d'activité.



2.5

S'APPLIQUANT AUX ACTIVITES DE GESTION D'ACTIFS DE BNP PARIBAS



Les activités de gestion d'actifs comprennent les mandats clients et les fonds d'investissement à capital variable.

En matière de mandats clients, BNP Paribas n'influe pas sur les décisions que ses clients peuvent prendre concernant les mandats de gestion d'actifs, et n'est pas responsable de l'utilisation de ces actifs. Cependant, depuis 2020, BNP Paribas Asset Management applique par défaut sa Politique de Conduite Responsable des Affaires aux mandats des clients et ces derniers doivent désormais signifier leur décision de ne pas appliquer cette la Politique, s'ils le souhaitent.

Les fonds d'investissement à capital variable de BNP Paribas Asset Management peuvent être exposés à des problématiques de droits humains. Nous appliquons les critères ESG à tous nos fonds d'investissement à capital variable avec l'aide de fournisseurs de données, c'est-à-dire à toutes les entreprises incluses dans notre univers d'investissement.

En plus de cette analyse, qui complète notre analyse financière, BNP Paribas Asset Management applique un cadre formel basé sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, comprenant une revue des droits humains et des conditions de travail. Ces principes sont complétés par les critères d'investissement dans des secteurs ou produits sensibles définis par nos politiques sectorielles. Nous utilisons un fournisseur de données externe pour aider à identifier les entreprises qui ne respectent pas les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et cette approche peut conduire à l'exclusion des entreprises qui ne répondent pas aux normes minimales définies dans ce cadre. Nous collaborons avec les entreprises exclues pour identifier tout progrès susceptible de

conduire à un réexamen de leur statut. Ce cadre est défini dans notre Politique de Conduite Responsable des Affaires.

Parallèlement, en cas de manque de transparence sur les questions ESG, BNP Paribas Asset Management peut s'abstenir d'approuver les états financiers lors des Assemblées Générales. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à notre *Governance & Voting Policy*.

En vertu de ce processus continu, nous considérons que 100 % de nos activités de gestion d'actifs exposées à des risques en matière de droits humains ont été évaluées au cours des 3 dernières années.

De plus, BNP Paribas Asset Management est partie prenante à de nombreuses initiatives afin

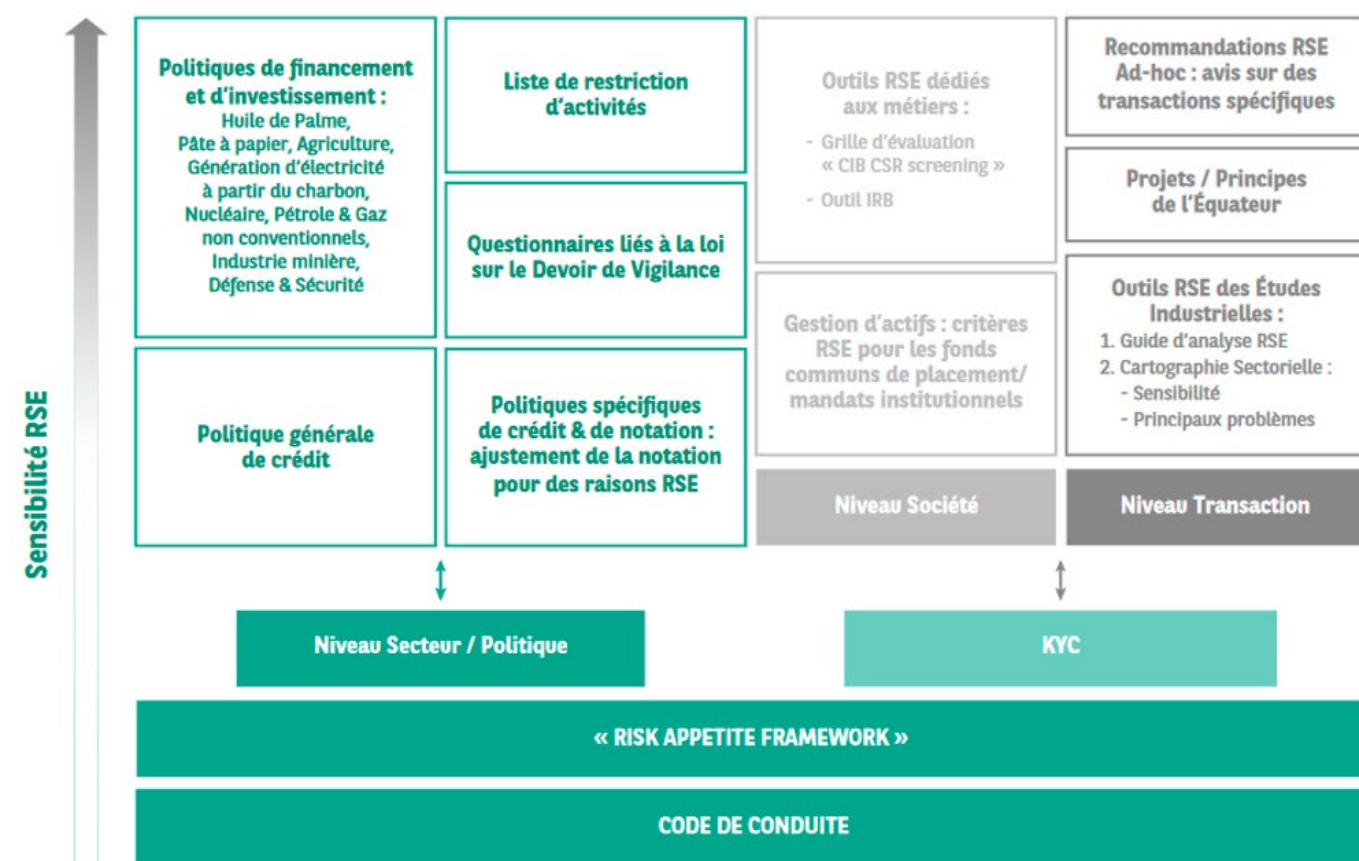
- a. de se tenir informé des problèmes émergents liés aux droits humains
- b. de renforcer les connaissances sur les questions de droits humains au sein de la communauté des investisseurs, et
- c. de dialoguer avec les entreprises sur ces questions par à travers des actions collectives.

À titre d'exemple, BNP Paribas Asset Management est membre de la *Global Network Initiative* (GNI), un partenariat unique rassemblant entreprises, investisseurs, organisations de défense des droits humains et universitaires afin de défendre la liberté d'expression et la confidentialité dans le secteur des Technologies de la Communication et de l'Information, en particulier face à des pressions gouvernementales pouvant porter atteinte à ces droits fondamentaux.

Tous les deux ans, les entreprises membres du GNI se plient volontairement à un processus d'évaluation indépendant, afin de démontrer qu'elles font des efforts de bonne foi pour mettre en œuvre les principes de l'initiative en matière de liberté d'expression et respect de la vie privée. Ce processus comprend des discussions (confidentielles) sur des cas spécifiques, notamment des situations où des entreprises ont réussi à repousser des demandes gouvernementales déraisonnables ainsi que des cas où la prise de décision d'entreprise n'était pas optimale. Adam Kanzer, Responsable *Stewardship* pour la zone Amérique chez BNP Paribas Asset Management, est également co-fondateur et membre du conseil d'administration de la GNI.

ANNEXES

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ESG & DROITS HUMAINS⁷ :



EXEMPLE DE NEWSLETTER DROITS HUMAINS (MENSUELLE) DE BNP PARIBAS :

FORCED LABOR

Mixed reactions from singled out countries after the release of the 2021 Trafficking in Persons Report

US Department of State – 01/07/21 (read full article [here](#))

The publication by the US Department of State of its annual [Trafficking in Persons \(TIP\) report](#), a comprehensive assessment of how countries around the world tackle the issues of forced labor and human trafficking, and the results they have achieved in the eradication of these grievous human rights violations, was met with mixed reactions from assessed countries. [Yearly released since 2001](#), TIP reports are “US government’s principal diplomatic tool to engage foreign governments on human trafficking” and provide observers with a wealth of data on the latest trends and developments of this field of study. Unsurprisingly, the 2021 edition acknowledged the dramatic impact of the COVID-19 on forced labor and human trafficking practices, on which the introduction of the report focused. Other “topics of special interest” included [familial trafficking](#), [fight against misinformation](#), influence of [systemic racism](#) in human trafficking (a direct acknowledgment to the considerable momentum gained by the Black Lives Matter movement in the US in 2020), or [the Kafala system](#). Another high profile contemporary issue, the repression of ethnic minorities in the Xinjiang province of China, was also covered by two specific entries in the 2021 report: one piece about [state-sponsored trafficking in persons](#), and another transparently named “[Forced Labor in China’s Xinjiang Region](#)”. Finally, the authors highlighted the role of the financial sector in the eradication of forced labor and human trafficking, and provided [examples of promising practices](#) the industry had implemented to this end. The bulk of the 2021 TIP report was however devoted to a country-by-country review, resulting in their scoring along a 4-level scale, depending on their level of alignment with the [Trafficking Victims Protection Act](#) (TVPA) of 2000. Countries whose governments fully meet the TVPA’s minimum were granted a Tier 1 (best in class) ranking, while laggards, ie countries not fully meeting the TVPA’s minimum standards and not making significant efforts to do so obtained only a Tier 3 ranking. This evaluation could have real repercussions for the so designed countries, as the US President may determine not to provide/withhold US government nonhumanitarian, nontrade-related foreign assistance to them as a consequence. This economic threat was enough to prompt some poorly rated countries to publicly commit to improve their practices in the short term. Malaysia, which ended up in the Tier 3 category in 2021 (along with countries such as Afghanistan, North Korea or Russia), thus [pledged to take steps to eliminate forced labor](#) only a few days after the TIP report was released. The lingering controversies surrounding the practices of [Top Gloves](#) (latex gloves) and [Sime Darby](#) (palm oil) in matter of forced labor undeniably played a role in this downgrade. Thailand, another country that saw its rating plunge between 2020 (Tier 2) and 2021 (Tier 2 Watch List), chose another approach and [expressed its disappointment](#) through a statement of its Ministry of Foreign Affairs. “The report does not reflect fairly the significant efforts and concrete progress Thailand has made in combatting human trafficking”, the comment read. In Thailand case, the most problematic sectors were deemed to be [fishing and seafood](#), and garment production. At the other end of the spectrum, [France maintained its Tier 1 status](#) but the French government was nevertheless criticized for not setting up a national victim identification and referral mechanism to ensure proactive referral to care, its lack of coordinated and comprehensive data on trafficking, and not taking additional measures to address labor trafficking overall.

